



Quatre points d'accès au droit



[FOIX]
HÔTEL DE VILLE
45 COURS GABRIEL FAURÉ • 09000 FOIX

[PAMIERS]
MAISON DES ASSOCIATIONS
7 BIS RUE SAINT-VINCENT • 09100 PAMIERS

[SAINT-GIRONS]
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN-IBANÈS • 09200 SAINT-GIRONS

[LAVELANET]
HÔTEL DE VILLE
7 AVENUE ALSACE-LORRAINE • 09300 LAVELANET



Les partenaires du CDAD de l'Ariège

ORDRE DES AVOCATS DE L'ARIÈGE

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

ASSOCIATION DE SOUTIEN JUDICIAIRE ET D'ORIENTATION DE L'ARIÈGE (ASJOA)

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ariège

Palais de Justice
14 Boulevard du Sud-BP 50 078
09008 FOIX Cedex

Tél : 05 81 29 11 80
cdad-ariège@justice.fr

holrepublicque.com - 2014 - © Shutterstock

Avec le soutien du Tribunal de Grande Instance de Foix, de la Préfecture de l'Ariège, du Conseil général de l'Ariège, de l'Association des maires et élus de l'Ariège, et des communes de Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet.



PREFET DE L'ARIÈGE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE



CONSEIL GÉNÉRAL



Ville de Foix



VILLE de PAMIERS

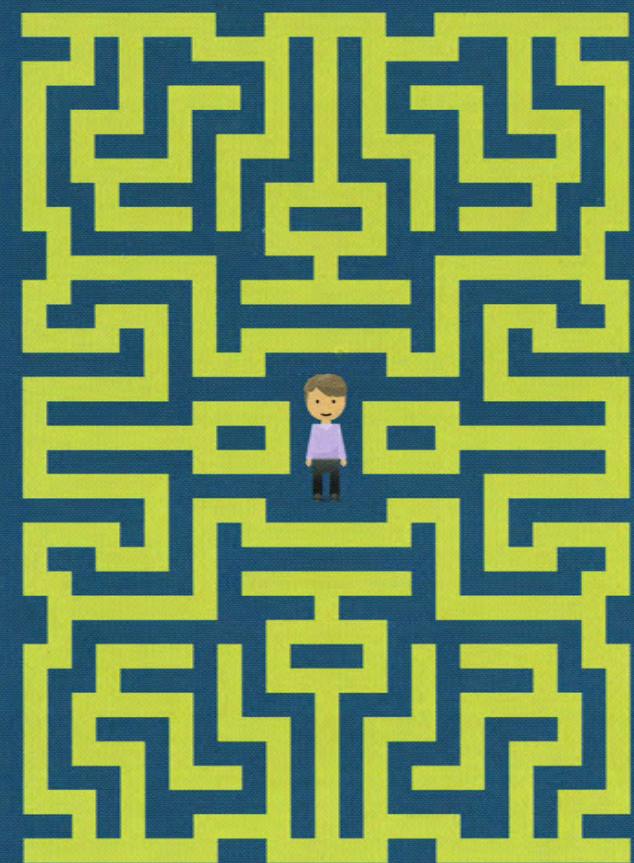


VILLE DE SAINT-GIRONS



AVELANA

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DE L'ARIÈGE



Un problème d'ordre juridique ?

Le CDAD de l'Ariège vous répond gratuitement

AVOCATS • NOTAIRES • HUISSIERS DE JUSTICE





Le CDAD

Qu'est-ce que c'est ?

Créés par la loi n°91-247 du 10 juillet 1991, relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, les Conseils départementaux d'accès au droit sont chargés de mettre en œuvre diverses actions afin de permettre « l'information générale des personnes sur les droits et obligations (...), l'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles, la consultation en matière juridique et l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques ».

L'ambition du CDAD de l'Ariège est de garantir à tous les ariégeois, un égal accès au droit en offrant des structures d'accueil gratuites et accessibles à tous. Dans le respect de la confidentialité des échanges, ces lieux permettent à chacun de rencontrer des professionnels du droit, avocats, huissiers, notaires et des associations spécialisées. Permettre à tous de s'informer sur ses droits et se faire assister dans les démarches juridiques, telle est l'ambition des membres fondateurs du Conseil départemental d'accès au droit de l'Ariège.

Structure partenariale, le CDAD de l'Ariège a été officiellement créé le 19 octobre 2010 sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt public (GIP). Il est placé sous la responsabilité du Président du Tribunal de Grande Instance de Foix.



Pourquoi consulter...

...UN AVOCAT

IL POURRA VOUS RENSEIGNER SUR DIVERS PROBLÈMES JURIDIQUES, TELS QUE :

- droit de la famille (séparation, divorce, autorité parentale, pension alimentaire...),
- droit du travail (litiges concernant un salarié et un employeur, contrat de travail...),
- droit de la consommation, du logement, surendettement (problèmes de caution, de loyer, de prêt impayé, de téléphonie...).

...UN NOTAIRE

LES CONSULTATIONS CONCERNENT :

- droit de la famille (mariage, PACS, succession, donation...),
- droit de l'immobilier (vente, prêt...),
- droit des sociétés,
- droit commercial...

...UN HUISSIER

LES CONSULTATIONS CONCERNENT :

- la signification des actes de procédure,
- l'exécution des décisions de justice,
- le recouvrement des créances,
- l'établissement de constats....

LES PRESTATIONS SONT GRATUITES, ANONYMES ET CONFIDENTIELLES



Comment consulter...

L'ASJOA ET LE CIDFF VOUS ACCUEILLEN ET ASSURENT VOTRE ORIENTATION VERS LES PROFESSIONNELS SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE À VOS ATTENTES.



GARANTIR L'ACCÈS AU DROIT EST INDISSOCIABLE DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI